



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 38783

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale à propos du contrat jeune en entreprise. Il désire savoir combien de contrats de ce type ont été signés jusqu'à présent. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la situation des contrats jeunes en entreprise (CJE) et sur le nombre de contrats conclus depuis leur création. Le soutien à l'emploi de jeunes en entreprises permet aux entreprises qui recrutent en contrat à durée indéterminée des jeunes âgés de seize à vingt-deux ans, jusqu'à trente ans dans les DOM, non titulaires du baccalauréat (titulaires d'un CAP ou BEP ou sans qualification), de bénéficier d'un soutien financier de l'État sous forme de remboursement des cotisations patronales de toutes natures, assises sur le salaire. Sur le plan national, les Assedic, gestionnaires de la mesure, ont enregistré et traité 157 298 contrats depuis la création du CJE entre juillet 2002 et le mois d'avril 2004.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38783

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3251

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5570